



Point de vue

Et pourquoi ne pas plaider aussi pour des microécoles ?

Ce week-end s'est tenu le Xe sommet de la Francophonie à Ouagadougou, au Burkina Faso, sur le thème du développement durable, en présence de 33 chefs d'Etat et de gouvernement. Vaste sujet où toutes les bonnes volontés sont bienvenues.

Transposant la parole du Président de la République française qui a plaidé à Ouagadougou en faveur du microcrédit, « *instrument efficace (pour) briser le cercle de la pauvreté* », les Maisons Familiales Rurales défendent l'idée de « microécoles », pertinente pour faire face, comme la microfinance, aux problèmes de développement, là-bas, loin de nos frontières, mais également ici.

Depuis les années 50, les Maisons Familiales Rurales françaises⁽¹⁾ ont mis en œuvre une coopération avec des pays tiers pour permettre à des communautés rurales de disposer de leur propre outil de formation et pour participer à la construction d'un monde plus solidaire où « *les hommes sont artisans de leur propre développement* ». Cette expérience, acquise à travers le monde⁽²⁾, permet de tirer aujourd'hui avec beaucoup d'humilité mais aussi une certaine légitimité, quelques enseignements en matière de formation et par voie de conséquence de développement durable.

- **La formation doit être adaptée à son territoire.** Elle s'adresse au plus grand nombre et pas seulement à une élite. C'est une formation de proximité qui engage, en étroite collaboration avec les personnes qui les entourent, les apprenants dans des réalisations concrètes.

- **La formation n'est pas une condition unique pour assurer le développement.** Quelle que soit la qualité de l'enseignement, il est vain d'espérer que des jeunes filles ou des jeunes garçons demeurent dans le milieu rural tant qu'ils ne seront pas persuadés d'y trouver des conditions de vie décentes. Le contexte politique, économique, social et culturel, doit autoriser un minimum d'espoir et d'initiatives. Des mesures d'accompagnement s'imposent pour favoriser la réalisation des projets personnels de chacun (qu'il s'agisse de travail salarié ou de création d'activités).

- **Des moyens éducatifs à la mesure des communautés.** Il faut d'abord porter une attention toute particulière aux coûts et aux charges entraînés par des investissements structurels qui seraient surdimensionnés ou inadaptés. Il faut ensuite veiller à ce que l'effort des familles (pour les coûts de scolarité) soit complété en mobilisant des financements mixtes apportés par les pouvoirs publics, les ONG, les collectivités. Dans tous les cas, le désengagement de certains Etats dans l'Education s'avère dramatique.

- **Enfin, le centre de formation est l'expression d'un projet collectif.** Il naît de la volonté des familles, de la communauté villageoise ou de tout autre groupement qui ont pour ambition d'agir sur leurs conditions de vie et de construire l'avenir de la jeunesse.

C'est à ces conditions que se conjugueront les deux maillons indissociables du développement durable : celui de la terre que nous laisserons à nos enfants, celui de la formation des hommes qui la peupleront.

.../...

(1) En France, une Maison Familiale Rurale est un établissement scolaire sous contrat avec le ministère de l'Agriculture ou un centre de formation d'apprentis. Chaque Maison Familiale Rurale est gérée par une association loi 1901, autonome, intégrée dans son environnement économique, culturel et humain. Les membres de l'association sont majoritairement des familles auxquelles se joignent des professionnels, des élus ou des responsables locaux. Cet engagement associatif et local est la pierre angulaire du mouvement. Aujourd'hui 450 associations « MFR » sont présentes en France et scolarisent environ 65 000 élèves, apprentis ou stagiaires dans des formations par alternance, de la classe de 4^{ème} aux sections de technicien supérieur.

(2) Les Maisons Familiales Rurales ne sont pas une exception française. L'idée de créer des Maisons Familiales Rurales s'est répandue dès les années 50 à travers le monde, et aujourd'hui on compte plus de 500 « MFR » à l'étranger (76 en Europe -Espagne, Italie, Portugal-, 288 en Amérique latine -Brésil, Argentine, pays d'Amérique centrale...-, 125 en Afrique -Rwanda, Sénégal, République centrafricaine, Togo, Congo, Maroc...-, 8 en Asie – Philippines, Vietnam-, puis ici ou là, Québec, République dominicaine, Ile Maurice, Madagascar...). L'association internationale des Maisons Familiales Rurales (AIMFR), créée en 1975, regroupe les unions nationales des MFR de chaque pays.

Pour tout renseignement : Patrick GUES

Responsable de la communication à l'Union nationale des Maisons Familiales Rurales
patrick.gues@mfr.asso.fr,

Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation

58, rue Notre-Dame de Lorette - 75009 PARIS

Tél. : 01.44.91.86.86 - Fax : 01.44.91.95.45 - www.mfr.asso.fr